

Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron

31 bis, rue Edgard Quinet

93360 Neuilly-Plaisance

Tél & Fax : 01 43 09 19 69

E-mail : anca@magic.fr

Site : <http://perso.magic-fr/anca/>



ANCA NOUVELLES

FÉVRIER - MARS - AVRIL 2001

ASSOCIATION D'ÉTUDE ET DE PROTECTION DE LA NATURE EN SEINE SAINT-DENIS

SORTIES :

VISITE SUR LES A.P.B. du Parc des Coteaux d'Avron :

1°) Le samedi 12 mai à 15 h 00 : Magilivre, association nocéenne, conduira avec l'ANCA une quinzaine d'enfants dans la zone Est, à la découverte de l'Alisier de Fontainebleau.

2°) M. Daniel VARLET nous invite à faire découvrir les zones d'A.P.B., le rucher et la vigne à l'Amicale des Ebénistes du 93, le dimanche 20 mai 2001 (journée avec pique-nique), ci-joint la feuille d'inscription.

3°) Le 19 mai Sortie orchidées : Gagny, le coteau du Bausset. Rdv 14h00, à la gare du Chesnay-Gagny.





RAPPORT MORAL

DU PRÉSIDENT LORS DE L'A.G. :

L'occasion nous est donnée aujourd'hui de nous livrer à un exercice de " diagnostic " sommaire du fonctionnement et de l'action de notre association. Et je propose qu'un débat ait lieu aujourd'hui entre nous sur les conclusions de cet état des lieux.

Le conseil d'administration a tâché d'œuvrer dans trois directions principales :

1. Maintenir une dynamique associative en assurant la continuité et la cohérence des activités portées par les sociétaires.
2. Consolider / amplifier notre rôle de veille " naturaliste ", d'étude des milieux et d'information.
3. Pérenniser notre implication dans la gestion des sites naturels remarquables de notre département. Et ce avec des moyens humains et matériels conséquents, en plus de l'implication des bénévoles, un éco-technicien (Richard AUBRY), une secrétaire polyvalente (Isabelle ALVARIZA), 2 locaux, une bibliothèque, un poste informatique (Internet) et du matériel audiovisuel.

Les sites sur lesquels l'effort de l'ANCA continue de porter sont au nombre de 10, du nord au sud : la forêt de Notre Dame, la Haute Ile, la plaine de Rosny, le Parc des Coteaux d'Avron, le Fort de Chelles, les anciennes carrières de Gagny, le Fort de Noisy, la Pelouse de Montfermeil et le Bauzet, le Massif de l'Aulnoye et les anciennes carrières de Livry-Gargan. Les " mots clés " qui résument le sens de nos interventions sur ces sites sont : ETUDE SCIENTIFIQUE, SUIVI DE POPULATION, VEILLE NATURALISTE, SAUVEGARDE, PLAN DE GESTION, PARTENARIAT, ACCUEIL DU PUBLIC ...

Et la plupart du temps notre énergie est employée à établir des contacts avec d'autres acteurs de l'environnement et à la mise en place de partenariats, avec des associations, des municipalités (Neuilly-plaisance, Montfermeil), (CPN Etourneaux 93, Gagny Environnement) des organismes publics (DIREN, ONF), le Conseil Général et le Conseil Régional, voire de grandes entreprises (EDF).

La continuité avec le projet global de l'ANCA lancé par ses fondateurs, il y a bientôt 20 ans, est maintenue et c'est un point fort pour l'ANCA. On ne peut pas non plus mettre en cause notre fonctionnement associatif qui s'est appuyé cette année sur un Conseil d'Administration dynamique, communiquant régulièrement avec les adhérents et les sympathisants via l'ANCA Nouvelles.

Et pourtant ce temps de diagnostic fait ressortir à mon sens un certain nombre de points faibles.

Il faut reconnaître en effet notre difficulté chronique, dans le contexte urbanisé (et encore en cours d'urbanisation) de notre département, à mobiliser de nouveaux bénévoles : notre action se déroule dans une quasi-indifférence.

Je vois ainsi dans notre degré élevé de spécialisation un facteur limitant : nous ne semblons répondre qu'à des attentes pointues en matière de faune et de flore, qui sont souvent loin des préoccupations de nos concitoyens, même s'ils sont sensibles à la protection de l'environnement.

Notre positionnement reste très " marginalisé ".

Une autre tendance me paraît inquiétante : en nous focalisant sur les enjeux de la gestion de milieux remarquables, nous sommes absents ou presque de dossiers environnementaux moins patrimoniaux mais souvent " brûlants ". C'est notre rôle de contre pouvoir qui s'étiole au risque de voir certains responsables agir en toute impunité en matière d'environnement.

Il y a tout lieu de croire que ces tendances (difficultés à mobiliser, spécialisation élevée, affaiblissement du contre-pouvoir) se renforcent si nous n'entamons pas une réflexion pour un " renouveau " de notre association.

C'est pourquoi, je propose, en partant du principe que l'ANCA peut évoluer en posant la question environnementale de façon plus globale, qu'un groupe de travail ouvert au sein de l'ANCA se penche sur la faisabilité d'une évolution de notre association.

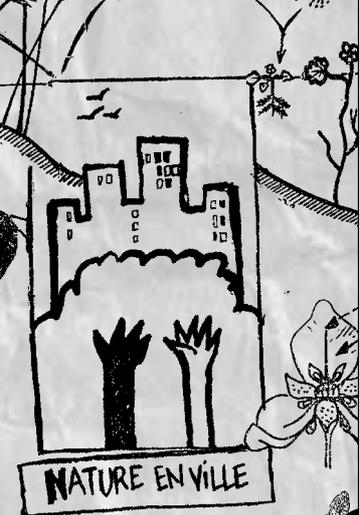
Les changements à envisager pourraient toucher notre champ d'intervention, notre organisation associative, nos statuts, voire notre nom et notre positionnement sur certains dossiers.

L'enjeu serait de mettre notre association à pied d'œuvre dans un combat environnementaliste plus général, dont la protection " pure et dure " de la nature serait une partie.

L'objectif à moyen terme étant d'apporter à notre association un sang neuf avec de nouveaux projets et de nouveaux partenaires.

François FUCHS

Il s'en suit un tour de table qui émet globalement un avis favorable concernant cette proposition d'évolution de l'ANCA.



L'an deux mille un,
le 17 mars à 15
heures, les
membres de
l'ANCA,
l'Association des
Amis Naturalistes
des Côteaux
d'Avon, déclarée
sous le numéro
2642 R et publié
au Journal Officiel
du 23 octobre
1985, se sont
réunis en
Assemblée
Générale
Extraordinaire au
Centre Social, 44
Avenue des
Fauvettes, à
Neuilly-Plaisance.

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ANCA

DU SAMEDI 17 MARS 2001 A 15 H

L'Assemblée générale est présidée par M. François FUCHS en sa qualité de Président.

Les convocations écrites ont été faites régulièrement par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre

Sur 66 adhérents à jour de leurs cotisations, 32 adhérents sont présents ou représentés et 19 présents. Le quorum est atteint, l'AG extraordinaire peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts : "conditions d'adhésion et d'entrée au C.A."

Une des vocations de notre association est de sensibiliser les jeunes à l'étude et à la protection de la nature en les mettant en situation d'acteur.

L'encadrement de sorties de découverte ou d'interventions dans la gestion de zones naturelles font et feront partie intégrante de notre action.

Afin de bénéficier à la fois d'une aide financière et d'appui méthodologique et logistique, nous avons sollicité une fois encore la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Or la DDJS ne pourra nous délivrer son agrément

que si nous modifions deux points de nos statuts :

- Des jeunes de moins de 18 ans doivent pouvoir entrer au Conseil d'Administration de l'ANCA ;
- L'entrée dans l'association doit être libre sans qu'il y ait un "filtrage" par le bureau.

Les articles concernés sont :

ARTICLE 4 : " Est admis à adhérer à l'association, avec droits et obligations définis aux articles suivants, tout candidat agréé par le Bureau qui statue, lors de ses réunions, sur les nouvelles demandes d'admission " .

ARTICLE 14 : (...) " Les candidats aux postes du Conseil d'Administration doivent être âgés de 18 ans au moins, être membres de l'association depuis au moins 6 mois et être à jour de leur cotisation " .

Et les propositions de nouvelles formulations adoptées lors de cette A.G. Extraordinaire sont :

Pour l'Article 4 : Suppression de la phrase ci-dessus, "L'association a une durée illimitée. L'exercice commence le 1er janvier pour se terminer le 31

décembre de chaque année. La candidature d'un nouveau sociétaire se traduit par la signature d'un bulletin d'adhésion. Les bulletins d'adhésion de mineurs doivent porter la signature d'un de leurs parents (ou adultes responsables).

Et pour l'article 14 : l'Association est gérée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres, élus en A.G. et rééligibles à l'issue de leur mandat (par scrutin secret). Le C.A. choisit, également par scrutin secret, un Bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire. Les autres membres de ce Conseil prennent le titre de Conseillers avec, parfois, des charges spécifiques (bibliothèque, responsabilité de section etc....).

Il sera procédé, chaque année en A.G. par roulement, au renouvellement de trois postes du C.A. Pour assurer la continuité des actions engagées, le Président et le Vice Président ne peuvent être soumis à élection ou réélection durant la même session. Le cas échéant, il peut être effectué un tirage au sort pour déterminer le poste à pourvoir, sauf en cas

de départ définitif de l'un des mandats.

Les candidats aux postes du C.A. doivent être membres de l'Association depuis au moins six mois et être à jour de leur cotisation.

En cas de vacance d'un poste au cours d'un exercice, le C.A.

pourvoit au remplacement du ou des

membres absents. Ce remplacement prend fin à la prochaine A.G. où il est procédé à un vote normal.

En cas de partage égal des voix, tant en A.G. ou au C.A., celle du Président est prépondérante.

L'adoption est marquée par une discussion autour des deux points suivants :

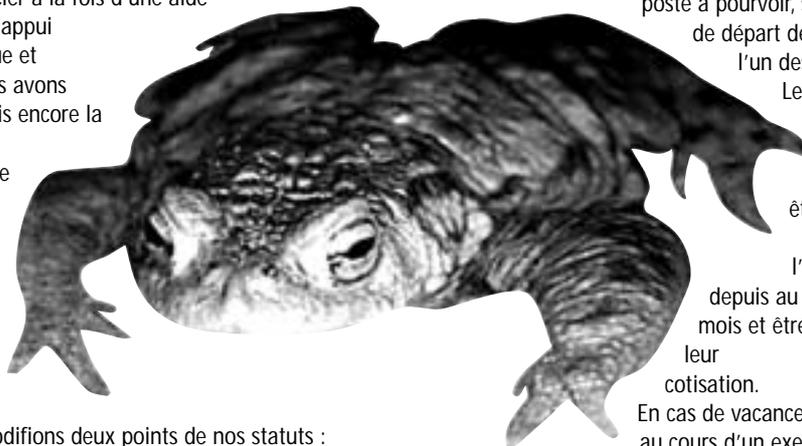
- l'ingérence des pouvoirs publics dans le fonctionnement d'une association Loi 1901 comme la nôtre, présente certains risques.

- La qualité d'adhérent peut se perdre par exclusion définitive ou partielle prononcée par le C. A. pour motif grave.

Le vote s'effectue en deux fois à main levée, pour chaque article de statut : ARTICLE 4 : POUR 16, CONTRE 2, ABSTENTION 1 - ARTICLE 14 : POUR 18, CONTRE 0, ABSTENTION 1. Ces résolutions sont adoptées.

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EST CLOTUREE, L'AG ORDINAIRE LUI SUCCEDE.

François FUCHS



L'an deux mille un,
le 17 mars à 15
heures, les
membres de
l'ANCA,
l'Association des
Amis Naturalistes
des Côteaux
d'Avon, déclarée
sous le numéro
2642 R et publié au
Journal Officiel du
23 octobre 1985,
se sont réunis en
Assemblée
Générale Ordinaire
au Centre Social,
44 Avenue des
Fauvettes, à
Neuilly-Plaisance.
L'Assemblée
générale est
présidée par
M. François
FUCHS en sa
qualité de
Président.
Les convocations
écrites ont été
faites réguliè-
rement par le Conseil
d'Administration en
date du 21 octobre
Sur 66 adhérents à
jour de leurs
cotisations, 32
adhérents sont
présents ou
représentés et 19
présents.
Le quorum est
atteint, l'AG
extraordinaire peut
valablement
délibérer sur l'ord-
re du jour suivant :

COMPTE DE RENDU DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANCA,

SAMEDI 17 MARS 2001 A 15 heures

1 – ALLOCUTION DE BIENVENUE DU PRESIDENT
(François FUCHS)
2 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT
3 – RAPPORT ET COMPTE-RENDU FINANCIER DE LA
TRESORIERE (Hélène VIEILLARD)
4 – AUTORISATION POUR TOUS RECOURS EN JUSTICE
5 – DISCUSSION ET VOTE DES VŒUX PRESENTES PAR
LES SOCIETAIRES
6 – MODIFICATIONS DES STATUTS : " CONDITIONS
D'ADHESION ET D'ENTREE AU C.A. "
7 – QUITUS POUR TOUTES CREATIONS D'EMPLOIS PAR
LE C.A.
8 – CONSEIL D'ADMINISTRATION : RENOUELEMENT
DE 2 MEMBRES DU C.A. Anne-Marie PITOLET (Vice-
Présidente) et Hélène VIEILLARD (Trésorière).
ELECTION DE DEUX MEMBRES DU C.A. : en remplace-
ment de Mario NICHELATTI (démissionnaire) et Vincent
LECALVEZ (démissionnaire).
PRESENTATION DES DOSSIERS ET DISCUSSION LIBRE :
Questions diverses.

1. ALLOCUTION DE BIENVENUE DU PRESIDENT :
François FUCHS souhaite la bienvenue et
remercie tous les participants à l'AG.

2. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT,
Voir page 2.

3. RAPPORT FINANCIER DE HELENE VIEILLARD :
Le Rapport Financier de l'année 2000 est présenté
par la Trésorière. Les comptes ont été réalisés mais
n'ont pu être diffusés avant l'AG. Ils sont à la
disposition de tous les sociétaires qui voudront les
consulter à notre siège social 31 Bis Rue Edgar Quinet
93360 NEUILLY-PLAISANCE.
L'APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER EST VOTEE A
L'UNANIMITE.

4. AUTORISATION POUR TOUS RECOURS EN JUSTICE
QUITUS VOTE A L'UNANIMITE.

5. CREATION D'EMPLOIS A L'ASSOCIATION
QUITUS VOTE A L'UNANIMITE.

6. ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
Quatre sièges sont à pourvoir, quatre candidats se
présentent ou se représentent .
Résultats : Sont élus Jean-Pierre BREDAS 32 voix sur
32.- Anne-Marie PITOLET 32 voix - Jacqueline POM-
MIER 24 voix, Hélène VIEILLARD 32 voix.
Ce vote se fait à bulletins secrets selon les statuts de
l'ANCA.

INTERVENTION DE L'OBSERVATOIRE INDEPENDANT DE
LA BIODIVERSITE :

L'Observatoire présente son bilan pour l'année 2000.
Les travaux de l'année 2000 ont été centrés sur le
Blongios nain, le Crapaud Calamite et le Hibou moyen
duc.

HP ROCHE souhaite qu'une réflexion commune soit
engagée sur le site de la Haute Ile entre la LPO, notre
association, le Collectif de la Haute Ile et le Conseil
Général du 93, pour participer à l'aménagement .

INTERVENTION DE MICHEL JACQUIN :

M. JACQUIN nous informe de la nouvelle loi concer-
nant le S.R.U. (Solidarité et renouvellement Urbain).
Nous avons obtenu un accord de la DIREN qui prendra
en charge une partie des frais d'études.

Il souhaite le démarrage de l'étude sur les coléoptères
en collaboration avec d'autres
associations.

Il faudrait mettre en place de nouvelles
pratiques de piégeages (éviter au
maximum de sacrifier des individus),
étude par photographie...

Comparaison avec les dernières
données qui datent du début du
siècle.

Il faudrait voir avec le C.A. pour un
complément de subvention.

INTERVENTION DE
PHILIPPE MENESTREY :

Exposé sur la Forêt de Notre
Dame. A l'aide de diapos,
P. MENESTREY nous présente la topographie, les
différents milieux de ce site, ainsi que leur faune
et leur flore.

Il nous fait un rapport sur le partenariat mis en place
avec l'ONF et l'EDF.

INTERVENTION DE M. Jean FUCHS

• Pour faciliter les interventions sur le site et plus
particulièrement sur le rucher (enlèvement hausses), il
souhaite que le conseil d'administration décide de
l'achat d'une remorque.

• Il rappelle également les inconvénients que
l'utilisation du local en souterrain des Cahouettes nous
apportent. En effet, ce local est très humide et
insalubre, ce qui détériore le matériel entreposé.
En conséquence, il préconise la location d'un autre
local mieux adapté à nos activités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant
plus la parole, M. FUCHS déclare la séance levée à 19
heures. Après que la séance soit levée, un apéritif est
convivialement partagé par tous les membres présents.





OBSERVATIONS

ORNITHOLOGIQUE

Parc des Coteaux
d'Avron le 8 avril
2001.

A. THELLIER

A. HERMANS

F.FUCHS.

Columbidae : Pigeon
ramier, Tourterelle
turque

Picidae : Pic vert, Pic
épeichette

Motocillidae : Pipit
farlouse

Toglotyidae :
Troglodyte

Prunellidae :

Accenteur mouchet

Turdidae : Merle noir,
Grive musicienne

Sylviidae : Fauvette à
tête noire, Pouillot
véloce, Pouillot fitis

Aegithalidae :

Mésange à longue
queue

Paridae : Mésange
bleue, Mésange
charbonnière

Corvidae : Geai des
chênes, Pie bavarde,

Corneille noire

Sturnidae :

Etourneau sansonnet

Fringillidae : Pinson
des arbres, Bouvreuil
pivoine

Les conditions

météorologiques

maussades

(alternance vents et

pluies fines) ne

facilitent pas les

observations et

11 heures est tardive

une heure

(9 h - 12 h).

Les fauvettes à tête

noire sont présentes

et plusieurs

chanteurs de Pouillot

fitis se font entendre



Orchis Pourpre



Orchis Bouc

Promenade inédite par

Alain THELLIER,

(DEUXIEME PARTIE) :

A travers le bois
siliceux du
plateau de
Montjay passe une
large allée qui mène

à un grande clairière qui sert de pâturage à des
chevaux. Ici encore la Ficaire, l'Anémone sylvie, la
Luzule et des Carex puis une petite mare à l'orée de la
forêt avec de grandes Graminées palustres des
Glycéries, la Lentille d'eau et la Lentille d'eau trilobée,
des Joncs, des salicaires, du rorippa et des insectes
aquatiques dytiques, gerris, porte bois) quelques plantes
sylvatiques encore (petite
musquée, chevrefeuille) puis une grande mare au centre
de la prairie pleines d'herbes aquatiques (glycérie,
rorippa, potamot, renoncule aquatique) et d'œufs de
grenouilles.

Un petit talus à lapins avec quelques dépressions
humides à carex, valériane, cresson de cheval (qui est
une sorte de grande et charnue veronique bleue des
fossés bourbeux) et des primevères
élevées.

Retour par une autre allée forestière
avec des mares une buse est perchée
au dessus d'une des mares et s'envole.
Ici encore lentilles d'eau, roseaux , de
grands carex palustres l'épilobe hirsute,
de petits saules et cette curieuse plante
flottante nommée " ricia " qui pous-
sent grâce à ses segments qui se
divisent toujours en deux.

De l'autre côté de la RN une petite
mare dans une ornière avec une
végétation aquatique diversifiée
(rorippa, oenanthe, carex, cresson de
cheval, et épilobes) le cirse des cirses
des marais indique ici un milieu plus
acide.

En redescendant à travers le bois qui occupe le vallon
une belle population de parisette
prospère.



Ornithogale des
Pyrénées

On arrive en bas à une nouvelle vallée derrière les
champs, il subsiste une ancienne sablière avec des
mares et même si on y trouve des escargots de
Bourgogne, des helleborines et des grenouilles, c'est
surtout le domaine exclusif des lapins et des impres-
sionnants tritons à crêtes.

Sur la droite une vieille route surplombe le talus de
gypse d'une carrière remblayée. Là et parmi une
plantation de pins, on trouve des orchidées notamment
le céphalanthère pâle (peu répandue dans notre
région) la néotie, l'orchis verdâtre, la listère, l'orchis
bouc et aussi des plantes calcicoles comme les cytises
ou le panicaut.

En grim pant parmi les broussailles à Orchis pourpre on
retrouve la Dhuis qui est un aqueduc enterré mais
aussi la plus vaste et longue prairie naturelle de la
région. Si on remonte un peu au Nord, avant la forêt
épaisse (domaine du renard) , on traverse une partie
très fleurie : sauge, polygala, Ophrys abeille,
platantheres, Orchis bouc.

Mais c'est en revenant vers Lagny
Thorigny par la Dhuis que l'on
croisera de nombreux Orchis bouc,
mais aussi de l'Aristolochie (belle
plante méridionale des bords de
rivières et des vignes) ainsi que du
sainfoin (plutôt rare dans le Nord
de la France), Leontodon hispidus
, du polygala, des centaurées.
Entre les anciens vergers, sur la
gauche de la Dhuis , se trouvent
encore de vastes pelouses
marneuses fleuries à cochrise et
colchiques, les zygènes y butinent et
les faisans s'y cachent.

ALAIN THELLIER

<http://perso.magic-fr/anca/>

RETROUVEZ L'ANCA
SUR INTERNET



Ophrys Abeille

OBSERVATIONS
D'AMPHIBIENS
Mares des Arrêts
de Protection de
Biotope, 8 avril 01.

Triton palmé
(*Triturus helveticus*) : Mare aux
prêles, Mare
forestière
Triton ponctué
(*Triturus vulgaris*) :
Mare du vignoble
Crapaud commun
(*Bufo bufo*) : Mare
du petit vallon
zone ouest,
Mare aux
prêles, Mare du
Vignoble
Crapaud accou-
cheur (*Alytes
obstetricans*) : Un
têtard dans la
Mare aux prêles.

François FUCHS



Bufo Bufo



LES TRAVAUX DE LA VIGNE :

L'ANCA Nouvelle de novembre a relaté la vendange 2000 du 7 octobre. La vinification a commencé ce même jour. Pour éviter une oxydation rapide du moût, quelques grammes de SO² (dioxyde de soufre) sont ajoutés dès la sortie du pressoir, c'est le sulfitage. La mesure du taux alcoométrique probable montre qu'un apport de sucre sera nécessaire. A la mise en cuve, ajout des ferments (levure) et brassage du mélange. La fraîcheur ambiante de 12°C est un peu faible pour une démarrage franc de la fermentation. La plage la plus favorable se situe entre 15 et 20°C.

Un chauffage d'appoint est donc installé qui amène lentement – 5 heures – le moût à 17°C. Les premiers indices de pré-fermentation apparaissent le lendemain matin et se précisent le soir.

Le quatrième jour : brassage de l'épaisse couche d'écume et ajout du sucre. La fermentation s'effectue en une dizaine de jours, contrôlée par la mesure matin et soir des températures et densité. Aussitôt terminée, le mardi 17, un premier transfert par siphonnage permet d'isoler 5 à 6 litres de dépôt. Pour faciliter la clarification, de la bentonite (argile pulvérisée) est brassée avec le moût. Ses fines particules aideront la



déposition des plus minces débris de pulpes. A partir de ce moment, le contact du vin avec l'air doit être soigneusement évité afin d'empêcher son oxydation. Nous installons donc le «chapeau flottant», couvercle coulissant à l'intérieur de la cuve qui repose directement sur le liquide.

L'étanchéité est assurée par un boudin pneumatique circulaire gonflable dont la pression doit être vérifiée périodiquement. Deux autres siphonnages sont effectués les 10 novembre et 16 janvier. Une légère addition de SO² est faite après résultats de l'analyse.

Le vin est maintenant parfaitement limpide. Il continue à «se faire» sans autre intervention avant la mise en bouteille prévue courant mai. Il n'y a donc plus qu'à attendre !

Attendre ??? Certainement pas, car déjà le cru 2001, nous occupe. Réunion de préparation fin janvier et première séance de travail le 6 février. Ce jour-là, nous sommes huit sur le site à couper, arracher, élaguer les ronces, buissons et arbustes qui sans arrêt cherchent à étouffer la vigne. Déjà se profilent taille, liage, ébourgeonnage, désherbage et traitements dont nous vous tiendrons informés.

Alain MOINE

INTERVENTIONS SUR LE TERRAIN

Samedi 13 janvier 2001 : Notre chantier mensuel au lieu par un bel après-midi hivernal. Le vent aigrelet du nord-est qui balayait le Plateau n'atteignait pas le fond de vallon où nous avons décidé de travailler et la chaleur du soleil nous pénétrait doucement alors que les parties ombrées étaient couvertes de gelée blanche. Il y a à proximité de la mare, une zone où nous avons pu observer plusieurs années de suite des orchidées "Ophris abeille". Depuis deux ans où nous n'avons pu intervenir, les Cornouillers sanguins ont gaillardement investi la place, la nature reprenant vite ses droits,

il nous fallait donc d'urgence rouvrir cette clairière. Nous étions une bonne douzaine de bénévoles, armés de cisailles et de sécateurs, pleins d'énergie. La mousse qui recouvrait l'argile formait une couche dense sous les vigoureux arbrisseaux aux pousses rouges et semblait ne devoir laisser place à aucune autre végétation. C'est donc avec joie que nous avons découvert de belles rosettes d'Ophris abeille, en pleine santé et qui nous promettent un beau spectacle pour le mois de mai. Le talus qui domine cette clairière est toujours couvert de primevères dont certaines, profitant de la douceur de ces dernières semaines, étaient en fleur.





Les plantes des vignes



Sison Amome

Nous ne pouvions pas ne pas visiter les mares où tout semble dormir en cette saison. Elles aussi ont besoin de nos soins et nous ne tarderons pas intervenir.

Il nous reste beaucoup de travail à accomplir pour rouvrir les clairières des deux zones d'arrêté de protection de biotope afin que celui-ci conserve la richesse de sa flore et de sa faune. Tous les

sociétaires ayant envie de prendre un bon bol d'air en accomplissant une des raisons d'être de l'ANCA, " sauvegarder la nature ", seront les bienvenus à nos prochains chantiers.

Chantier vignoble : Le mardi 3 février, par une journée d'une douceur printanière, pour une fois sans pluie, une équipe très motivée a entrepris un travail prévu depuis longtemps sur le vignoble. En effet, les arbres et arbustes qui bordent la vigne côté ouest, ont pris une telle ampleur que le soleil avait du mal à dispenser sa chaleur et sa lumière aux deux premiers rangs de ceps.

Armés d'une tronçonneuse, de scies de sécateurs et de machettes, nos amis vigneron : Alain Moine, Jean-Pierre Bréda, Daniel Varlet, Bernard Dumond, Emile Conan, Jean Fuchs et Richard Aubry, ont taillé, élagué et accompli un travail remarquable tout au long de cette journée. Le résultat a été digne de leurs efforts et l'ensoleillement dont bénéficieront ces pieds de vigne en plus d'augmenter leur production, réduiront l'humidité qui est importante à cet endroit et qui génère en partie le mildiou.

Les abords du petit rucher situé à proximité ont également été dégagés et nos abeilles s'en trouveront certainement bien.

La végétation a cette année, en raison de la douceur inhabituelle d'un hiver qui n'en a que le nom, pris une sérieuse avance. Les tussilages montrent déjà leurs tiges florales charnues, cotonneuses, portant des écailles brunes et leurs capitules jaune d'or, qui apparaissent avant les feuilles. Comme son nom l'indique, cette plante est utilisée pour soigner la toux car ses larges feuilles sont utilisées en infusion lors de bronchite, trachéite et entrent dans la composition des tisanes pectorales. Cette plante, Tussilago Farfara, que l'on nomme aussi Pas d'Ane ou Tacconnet se plaît dans les sols argileux. Les feuilles tendres des Tulipes sauvages, Tulipa Sylvestris sont déjà hautes. Leur colonie est importante cette année, ce qui est réjouissant. Les Muscaris à toupet pointent de même que les salsifis. L'ail des vignes et l'ail à tête ronde abondent.

Chantier " Mares " : Le samedi 10 février, malgré un beau temps, ce chantier n'a pas suscité beaucoup de vocations. Seuls trois d'entre nous ont entrepris de débroussailler et de nettoyer les abords de la MARE TEMPORAIRE ainsi que le sentier qui mène à la MARE AUX PRELES dont un arbre déraciné par la tempête, barrait l'accès. Quelle n'a pas été

notre surprise et notre joie de découvrir au bord de ce dernier, une colonie d'une quinzaine d'Orchidées blotties sous les arbustes. Nous n'avons pas pu les identifier avec certitude : Orchis Bouc, Ophris Abeille ? Ce sera la surprise au mois de mai ! Au bord de la prairie qui y mène, nous avons déjà retrouvé un Orchis bouc présent depuis plusieurs années.

Chantiers des 5, 6, 7 mars : Pendant deux ans, en raison des travaux sur le Parc, nous n'avons pu entretenir les clairières qui ont été ouvertes à des fins naturalistes dans les deux zones d'A.P.B. La nature a vite repris ses droits et la végétation, notamment les cornouillers sanguins, a envahi ces zones. Il était donc urgent de les remettre en état avant le printemps et la bonne volonté des sociétaires n'a pas suffi. Dans le cadre du partenariat avec la municipalité, nous avons donc demandé l'aide de trois employés des Espaces Verts pour pouvoir réaliser cette intervention. Sous notre contrôle, ils ont travaillé pendant trois jours avec le matériel adéquat. Le résultat de cette collaboration est très satisfaisant. Grâce à cela, les orchidées ont retrouvé leur espace vital et les insectes vont pouvoir butiner leurs fleurs préférées.

Taille de la vigne : Le samedi 10 mars, la première et peut-être la plus importante des interventions, a eu lieu sur le vignoble. La taille est en effet un acte dont dépendra l'avenir du cep et sa fructification.

Nous étions une douzaine à pied d'œuvre dès neuf heures, notre Conseiller Viticole, Thierry Blaise n'ayant qu'une heure et demie à nous consacrer pour nous prodiguer son enseignement.



Au fil des ans, notre petite équipe commence à avoir une certaine expérience mais cela n'a pas toujours été le cas et nous fallait cette année rectifier les erreurs du passé, la taille adoptée dite " chablis ", c'est à dire couchée n'ayant pas été bien appliquée par endroit.

Une fois de plus, le soleil était avec nous et bien que le sol glaiseux soit très lourd, nous avons pu travailler dans de bonnes conditions.

La végétation est très en avance cette année et les Tulipes sylvestres sont déjà en boutons. Il y en a

une belle quantité ainsi que les Muscaris à toupet, l'Ail à tête ronde et l'Ail des vignes.

La coupe a été drastique et il nous a fallu supprimer un grand nombre de vieilles charpentes qui prenaient trop d'ampleur.

Nous avons pris notre repas sur place et ce moment de détente, outre le fait de rassasier nos appétits aiguisés par le grand air, a été comme toujours un moment de franche gaieté.

Nous avons invité les visiteurs du Parc à nous rejoindre en affichant cette manifestation à plusieurs endroits, dans les vitrines mises en place par la municipalité, mais peu de curieux sont venus assister à cette activité.

Le liage n'a pu se faire le même jour mais a été effectué dans le courant de la semaine suivante et nous avons tous été très fiers du résultat obtenu. Un peu d'autosatisfaction fait du bien de temps en temps!...

Annie PITOLET



Argus

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 FEVRIER 2001 EN MAIRIE

Présents : Mme DEMUYNCK, M.
PELISSIER, M. FACON, François
FUCHS, Annie PITOLET.

Lors de cette entrevue
(sur le ton de la conciliation) :

- Pour les interventions sur le rucher, notre association obtient un peu de souplesse dans les délais pour prévenir la municipalité, y compris pour des actions ayant lieu hors des heures d'ouverture du Parc.
- Deux ou trois sorties nocturnes pour une équipe de naturalistes pourront avoir lieu sur la période printemps / été.
- Les vitrines que nous avons demandées pour informer les visiteurs du Parc seront posées prochainement.
- Le programme de visites ouvertes au public (proposé par l'ANCA) est pris en compte par la municipalité. Les sorties des dimanches 8 avril et 13 mai seront annoncées dans le bulletin municipal (les rédiger !).
- La convention ANCA / Mairie est actuellement étudiée par la Commune. Nous obtenons un accord de principe mais certains points posent problème comme

la tacite reconduction. Une discussion aura lieu avec la nouvelle équipe municipale fin mars.

- Pour intervenir sur les zones d'APB dans les mois qui viennent, il a été convenu que plusieurs employés municipaux apporteront leur contribution (lutter contre l'embroussaillage). Nous devons fournir un calendrier de travail.
- La municipalité reprend l'idée d'une Maison de la Nature où les associations auront leur place, dont l'ANCA.
- Des sorties pour les scolaires seront vraisemblablement organisées dans les mois qui viennent. Une co-animation avec l'ANCA est envisagée.
- Plusieurs activités sur le vignoble et le champ de céréales seront ouvertes à un large public (relais de communication par la Mairie).
- Une manifestation devrait être organisée en automne pour le centenaire des associations.

Autres positions de la commune :

- Le sentier nature ne semble pas pouvoir voir le jour dans l'immédiat. Principalement pour des raisons de financement et de cohérence avec une charte graphique globale. La décision est reliée à une future concertation avec les Nocéens.
- Nous ne pouvons pas poser nos panneaux du Sentier !
- Pour des raisons de sécurité, les activités du rucher resteront pour l'instant fermées au public.

François FUCHS



Compte Rendu du CA du 6 Avril 2001

1) Alain Thellier est élu
secrétaire de l'ANCA.

2) L'achat d'une photocopieuse est reporté faute de devis.

3) Le CA ne peut que déplorer la baisse du nombre d'adhérents et de leur faible implication dans les sorties/chantiers organisés chaque mois.

4) Il est décidé à la demande de Michel Jacquin de créer un groupe de travail sur la protection globale de l'environnement urbain y compris l'urbanisme. Le CA est divisé sur l'orientation à donner à l'organisation. Ainsi si une plus grande ouverture vers les jeunes ou l'urbanisme est préconisée, le changement de nom, sigle ou logo pour l'association n'est pas décidé.

5) Le CA préconise la création d'un emploi au plus vite en remplacement de Richard.

6) La convention ANCA / Mairie de Neuilly Plaisance n'est toujours pas signée.

7) La commune semble privilégier le projet de maison de la nature à celui de sentier nature.

8) Le prochain Anca Nouvelles devrait donc changer de Look, plus "pro". Le site Web de l'ANCA sera mieux inventorié sur Internet.

9) Il est décidé d'envoyer un courrier rappelant les études déjà menées par l'ANCA et le Museum sur Noisy de manière à aboutir à une coopération.

10) La convention ANCA / Mairie de Montfermeil concernant la pelouse du Sempin n'est toujours pas signée.

